

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019



**LAUZON
GIROUX**

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12



LAUZON
GIROUX

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme dans le cas d'organismes semblables, l'organisme tire une partie de ses produits de levée de fonds, d'activités et ateliers, de dons, de cuisines collectives et de halte-garderie dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits aux comptes de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de levée de fonds, d'activités et ateliers, de dons, de cuisines collectives et de halte-garderie, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2019 et le 31 mars 2018, ainsi que de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2019 et au 31 mars 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laizon Giroux
Comptables Professionnels Agréés inc. ¹

Blainville, le 4 juin 2019

¹ Par Sylvie Beauregard, CPA auditrice, CA



LAUZON
GIROUX

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
PRODUITS		
Subventions (note 4)	294 591 \$	280 685 \$
Levée de fonds	82 023	75 250
Activités et ateliers	23 365	28 614
Dons	9 467	14 505
Cuisines collectives	2 285	3 103
Halte-garderie	1 489	2 166
Intérêts	913	493
	414 133	404 816
COÛTS DES SERVICES OFFERTS		
Salaires et charges sociales	279 285	254 270
Levée de fonds	15 087	14 430
Cuisines collectives	3 875	4 883
Activités et ateliers	3 366	8 621
Halte-Garderie	574	444
	302 187	282 648
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Honoraires professionnels	10 732	6 348
Électricité et chauffage	7 316	6 339
Papeterie et frais de bureau	7 004	8 306
Frais de déplacement	4 724	4 329
Assurances	3 586	4 260
Télécommunications	3 468	2 821
Frais de représentation	3 191	3 405
Entretien et réparations	3 177	12 631
Frais de formation	997	340
Association et abonnements	609	440
Intérêts et frais bancaires	606	867
Taxes à la consommation non remboursables	3 689	4 410
Amortissement des immobilisations corporelles	11 422	6 602
	60 521	61 098
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	51 425 \$	61 070 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Grevé d'affectations internes (note 6)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT	113 958 \$	149 709 \$	41 752 \$	305 419 \$	244 349 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(11 422)	62 847	51 425	61 070
Investissement en immobilisations corporelles	-	64 756	(64 756)	-	-
Affectations nettes de l'exercice	11 777	-	(11 777)	-	-
SOLDE À LA FIN	125 735 \$	203 043 \$	28 066 \$	356 844 \$	305 419 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.**BILAN****31 MARS 2019**

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	- \$	77 576 \$
Comptes à recevoir	6 418	5 334
Subventions à recevoir	58 786	3 927
Taxes à la consommation	5 118	2 644
Frais imputables au prochain exercice	2 271	5 193
	72 593	94 674
Encaisse réservée	95 987	113 958
Immobilisations corporelles (note 3)	203 043	149 709
	371 623 \$	358 341 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et frais courus	3 459 \$	6 417 \$
Vacances à payer	11 320	11 327
Subventions reportées (note 5)	-	35 178
	14 779	52 922
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 6)	125 735	113 958
Investi en immobilisations corporelles	203 043	149 709
Non affecté	28 066	41 752
	356 844	305 419
	371 623 \$	358 341 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	51 425 \$	61 070 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 422	6 602
	62 847	67 672
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(1 084)	2 569
Subventions à recevoir	(54 859)	(1 377)
Taxes à la consommation	(2 474)	(74)
Frais imputables au prochain exercice	2 922	(2 995)
Fournisseurs et frais courus	(2 958)	(5 345)
Vacances à payer	(7)	1 959
Subventions reportées	(35 178)	(56 542)
	(30 791)	5 867
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de l'encaisse réservée	17 971	(59 531)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 756)	(4 292)
	(46 785)	(63 823)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(77 576)	(57 956)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	77 576	135 532
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	- \$	77 576 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

1. STATUT ET NATURE D'ACTIVITÉ

L'organisme a été constitué le 6 juin 1988 à titre d'organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec. Il offre des services d'aide aux familles monoparentales et aux personnes dans le besoin. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, l'organisme est exonéré d'impôt et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

L'organisme est enregistré comme organisme de bienfaisance aux fins de l'impôt sur le revenu. Afin de conserver cet enregistrement, il doit se conformer à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec en matière de redistribution des dons reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Immeuble	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	40 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la levée de fonds, des activités et ateliers, des cuisines collectives et de la halte-garderie sont constatés lorsque les événements ont lieu.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme peut recevoir occasionnellement certains meubles et équipements de bureau dont la juste valeur est négligeable. Également, l'organisme reçoit à l'occasion de la nourriture de la part de donateurs afin qu'elle soit redistribuée. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. Comme l'organisme n'achète pas normalement de tels services et qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des vacances à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	53 771 \$	- \$	53 771 \$
Immeuble	236 488	135 070	101 418
Mobilier et équipement	93 923	46 920	47 003
Équipement informatique	11 131	10 280	851
	395 313 \$	192 270 \$	203 043 \$

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	53 771 \$	- \$	53 771 \$
Immeuble	217 637	130 227	87 410
Mobilier et équipement	48 018	40 908	7 110
Équipement informatique	11 131	9 713	1 418
	330 557 \$	180 848 \$	149 709 \$

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

4. SUBVENTIONS

	2019	2018
Ministère de la famille	134 221 \$	132 538 \$
Centraide Laurentides	75 000	75 000
Emploi et Développement social Canada (SPLI)	39 169	34 264
Emploi Québec	31 811	24 493
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides	14 390	14 390
	294 591 \$	280 685 \$

5. SUBVENTIONS REPORTÉES

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont affecté les subventions reportées :

	2019	2018
Solde au début	35 178 \$	91 720 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(35 178)	(56 542)
Solde à la fin	- \$	35 178 \$

6. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

À la suite des décisions du conseil d'administration, l'organisme utilisera une portion importante de l'actif net au cours des prochains exercices. Les soldes et opérations de l'exercice en lien avec l'actif net affecté sont les suivants:

	Solde au début	Affectations (désaffectations) de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Solde à la fin
Bonification de l'offre de services de la Halte-Garderie	19 519 \$	76 112 \$	- \$	95 631 \$
Bonification de l'offre de services de soutien à la mission globale	-	44 624	(14 868)	29 756
Aide aux usagés	-	1 200	(852)	348
Rénovations de la Halte-Garderie	55 000	(55 000)	-	-
Rénovations de l'immeuble (cuisine et plancher)	39 439	(29 275)	(10 164)	-
	113 958 \$	37 661 \$	(25 884) \$	125 735 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2019

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 mars 2019, aucune concentration significative de crédit n'existait. L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif relativement à ses subventions à recevoir puisque la quasi-totalité de ses produits proviennent d'organismes publics reconnus.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus et à ses vacances à payer.